

COMPTE RENDU

du Conseil Municipal du 27 avril 2016

1 – Subventions aux associations et aides aux activités scolaires 2016

Se reporter au tableau page 3 et 4.

2- Subventions exceptionnelles 2016

Se reporter au tableau page 4.

3- Subvention 2016 au Comité des Œuvres Sociales du personnel des Communes de Brest Métropole

Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 868,47 € en faveur au Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial de Brest métropole. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, approuve le montant de la subvention au COS.*

4- Subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 35.500 € en faveur du CCAS. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, approuve le montant de la subvention au CCAS.*

5- Subvention 2016 à l'association Agora

Se reporter au tableau page 4.

6- Subvention 2016 Ecole de Musique et de Danse

Se reporter au tableau page 4.

7- Subvention 2016 Centre de loisirs « les flamboyants »

Se reporter au tableau page 4.

8 - Acquisition d'un délaissé de voirie rue Calmette

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement les Résidences de Kermengleuz il est envisagé d'acheter à Brest métropole une emprise située rue Calmette. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, approuve les dispositions présentées, autorise cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.*

9 - Lotissement communal « Les résidences de Kermengleuz», lancement de la procédure adaptée pour travaux de viabilisation

Le 3 décembre 2015 la création du budget annexe relatif à ce lotissement a été créé et le budget 2016 a été approuvé le 17 mars 2016. Afin de réaliser les travaux de viabilisation de ce lotissement, il convient de lancer une consultation en procédure adaptée suivant le Dossier de Consultation des Entreprises établi par le maître d'œuvre Urbateam. *Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux, l'autorise à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres et l'autorise à signer les marchés avec les entreprises retenues.*

10 - Ensemble du site de Penfeld, lancement de la procédure adaptée pour travaux de raccordement des eaux usées au réseau public

L'ensemble du site de Penfeld est actuellement équipé d'un assainissement privé. La société publique locale « Eau du Ponant » a été missionnée afin d'étudier une solution pour pouvoir raccorder les eaux usées au réseau public et a été retenue en tant que maître d'œuvre. La solution la plus appropriée est celle de rejoindre le réseau du Parc de Penfeld passant en contrebas des parkings. *Afin de réaliser ces prestations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de raccordement du réseau d'assainissement du site de Penfeld au réseau public, l'autorise à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres, l'autorise à signer les marchés avec les entreprises retenues et l'autorise à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet de mise en valeur du site peut être éligible (Etat, Conseil départemental, Conseil Régional et tous les autres organismes susceptibles d'apporter leur financement).*

11 - Vente des lots du lotissement les Hauts de Keruzanval

Un arrêté du 7 août 2015, autorise la vente des 14 lots créés pour ce lotissement. Le 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des parcelles et aujourd'hui deux lots restent à céder. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, donne son accord sur la vente des lots n°5 et n°6 aux acquéreurs désignés, conformément aux réservations et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés.*

12 - Vente de bois sur pied

La commune est propriétaire de parcelles au lieu-dit Kérébars, boisées de résineux ayant subi des dommages suite aux nombreuses tempêtes. La collectivité pouvant en disposer sans formalités, il a été décidé de procéder à la coupe rase des bois sur pied par La SARL Ropars de Locmaria Berrien. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, valide le montant forfaitaire proposé pour la vente de bois sur pied à la société ROPARS.*

13 - Approbation du programme de travaux 2016 de proximité voirie et espaces verts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, approuve le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2016 établi entre la commune de Guilers et Brest métropole.

14 - Information au Conseil Municipal sur l'implantation des bureaux de vote

Le Conseil Municipal est informé de la nouvelle implantation des bureaux de vote à l'espace Marcel Pagnol.

15 - Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, modifie des postes liés aux avancements de grades de l'année 2016, crée un poste au service technique et augmente le temps de travail d'un poste au service « urbanisme-voirie ».

16 - Action sociale en faveur du personnel communal, modification de la délibération cadre

Dans le cadre de la libre administration des collectivités locales, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le montant qu'elle entend consacrer à l'action sociale au bénéfice des agents de la collectivité, du type d'actions retenues et des modalités de leur mise en œuvre. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, a élargi les possibilités d'action sociale de la collectivité par l'attribution aux agents d'une billetterie culturelle ou événementielle.*

17 - Remboursement des frais liés aux déplacements pour concours ou examen professionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, élargit le remboursement des frais liés aux déplacements pour concours ou examen professionnel à un aller-retour supplémentaire annuel pour les agents admissibles à l'oral.

18 - Les groupements de commandes : outil de mutualisation des achats

Afin de rationaliser certains achats, Brest métropole propose à ses communes membres la mise en place de groupements de commandes. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, approuve la constitution de groupements de commandes dans les domaines proposés.*

SUBVENTIONS 2016 ET FORFAITS APPLICABLES AUX ACTIVITES SCOLAIRES OU PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2016-2017

Aides aux activités scolaires 2016-2017

Fournitures scolaires (écoles publiques)	
- maternelle (par élève)	49.87€
- primaire (par élève)	53.88 €
Crédits investissement (écoles publiques)	
- forfait par école	945.93 €
- forfait par classe	189.18 €
Associations sportives et USEP des écoles primaires publiques (forfait)	286.65 €
Foyer socio-éducatif – Collège Croas ar Pennoc (forfait)	488.46 €
Collèges publics et privés (par jour et par élève)	
- séjours à l'étranger (min 5 jours)	2.12 €
- classe de nature, mer, neige (min 5 jours)	2.12 €
- Voyages avec programme pédagogique (min 3 jours)	2.12 €
Collèges « sport études » pour classes transplantées (par jour et par élève)	2.12 €
Ecoles primaires publiques (par jour et par élève)	
- classe de neige (min 5 jours)	3.37 €
- classe de mer et nature (min 2 jours)	2.28 €
- voyages avec programme pédagogique (min 2 jours)	2.99 €
- classes de découverte sans hébergement (min 2 jours)	1.95 €
(Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à Guilers ou aux guiliériens scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)	
Transport pour activités (piscine, cinéma...) par élève de l'enseignement public (maternelle et élémentaire)	3.37 €
Arbre de Noël (par élève)	
Ecoles maternelles et élémentaires publiques	5.00 €
Forfait pour enfant handicapé en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans)	Vote en septembre 2016
Fournitures de timbres postaux	
- forfait par école publique (maternelle/primaire)	60.11 €
- forfait infirmerie (collège Croas ar Pennoc)	135.46 €
ECOLE SAINTE THERESE	
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école	Vote en septembre 2016
- Forfait repas (enfants de Brest métropole)	1,35 €

Associations bénéficiant du forfait de base et du forfait adhérent

ACPG/TOE/CATM	211,00	Guilers à la campagne	211,00
Amicale laïque	1 311,00	Comité de Jumelage Guilers Baucina	211,00
Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	Guilers Equit'animation	211,00
Amicale laïque Tennis de table	336,00	Guilers VTT Nature	886,00
A.S.G.	3 161,00	Gym form'loisirs	673,50
Archers de Kéroual	736,00	L'Age tendre	211,00
Aveldorn	211,00	Les Amis du vélo	211,00
Bleuets de Guilers	2 461,00	Les fous du volant	423,50
Club Athlétisme Guilérien	1 486,00	Les Tchoupinous	211,00
Club celtique - Art floral	211,00	Mélodios	223,50
Club Emeraude	211,00	Moto club dur dur	223,50
Compter Lire Ecrire	1 011,00	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00
Dojo guilérien	1 211,00	Questions pour un champion	236,00
EVEL TREID	211,00	Racines et Patrimoine	211,00
Flèche gymnique guilérienne	4 286,00	Soir & scrap	211,00
FNACA	211,00	Souvenir Français	298,50
Foyer de l'Amitié	211,00	Sporting Guilers handball	873,50
Guil'air rando	211,00	Sporting Guilers (école de sport)	661,00
Guilers Accueil	211,00	Tennis Club	1 011,00

Participation aux frais de formation des associations sportives

La commune participe à la formation des jeunes adhérents des clubs sportifs à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

Associations bénéficiant de forfaits spécifiques

Amicale Laique (Théâtre)	2 972,64 €
Guilers entr'aide	454.09 €
Partage	454.09 €
Vie Libre (section guilers)	454.09 €
ADMR	1 200.00 €

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des 28 votants, l'ensemble de ces subventions et forfaits applicables aux activités scolaires et périscolaires. Deux Conseillers Municipaux membres du Bureau d'une association n'ont pas pris part au vote concernant leur association.

Associations conventionnées

Ecole de Musique et de Danse (section musique)	58 272,50 €
Ecole de Musique et de Danse (section danse)	3498.50 €
Ecole de Musique et de Danse (activités périscolaires)	500,00 €
L'Agora (subvention annuelle de fonctionnement)	27845,00 €
L'Agora (subvention sur projet)	30460,00 €
Accueil de Loisirs les Flamboyants	42072,00 €

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des 28 votants, l'ensemble des subventions aux associations conventionnées.

Subventions exceptionnelles

Associations	Objets de la subvention	Montant
Les Amis du Vélo	Epreuves cyclistes 2016 (3 courses) :	2 600,00 €
	1er mai 2016 : 33ème Grand prix du Muguet	
	28 juin 2016 : Grand prix du Tridour	
	18 septembre 2016 : journée des jeunes	
Club d'Athlétisme de Guilers	13 novembre 2016 : 7èmes Foulées du Diabète	1 000,00 €
	20 mars 2016 : Entre Fort et Châteaux	
ADAO	Subvention de fonctionnement à l'association organisatrice des festivals Petite et Grande Marée	500,00 €
Association du vélodrome Brest Ponant Iroise	12 mars 2016 : 1ère manche Challenge départemental - épreuve de jeunes	100,00 €
	28 mai 2016 : championnat de Bretagne de fond pour les juniors, seniors hommes et dames	
	18 juin 2016 : 1ère manche du challenge régional	
Questions pour un champion	Organisation d'un tournoi national	100,00€
Guilers VTT Nature	"Chouette guilérianne" – 24h VTT les 7 & 8 mai 2016	2 600,00 €
	Championnat de Bretagne de FSGT le 5 juin 2016 au Fort de Penfeld	

A l'exception d'un conseiller municipal, président d'association, qui n'a pas pris part au vote concernant son association, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité des 28 votants, l'ensemble de ces subventions.